



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

AVIS PUBLIC

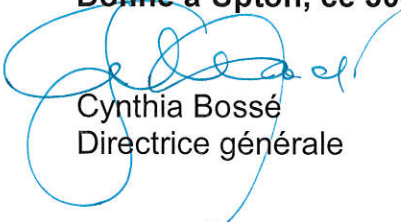
AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

AVIS PUBLIC EST DONNE, conformément aux dispositions de l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, que le bilan de la qualité de l'eau potable du réseau de distribution de la Municipalité d'Upton pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 a été dressé.

Ce bilan a été déposé au bureau de la soussignée responsable du système de distribution, localisé au 863, rue Lanoie à Upton où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie, sur les heures normales d'ouverture.

Une copie est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante: www.upton.ca

Donné à Upton, ce 30e jour de mars 2016.


Cynthia Bossé
Directrice générale